

Avis sur la modification de votre PLU

SCHOTT Jeremy <jschott@vosges.fr>

vendredi 27 décembre 2019 à 17:07 réception

À : mairie-de-ventron@wanadoo.fr

➡ vous avez transféré ce message

Bonjour,

Suite à votre demande, vous trouverez ci-dessous les remarques des services du Département des Vosges concernant votre projet de modification de votre PLU.

Service Ingénierie Routière :

« Le rapport de présentation stipule à son article 2.3.4 :

2.3.4. Gestion des eaux pluviales

L'infiltration des eaux pluviales est privilégiée. Le stockage et la rétention sont également préconisés pour compléter cette stratégie d'infiltration.

Les eaux pluviales seront récoltées par un réseau de noues paysagées de manière à retenir et ralentir le ruissellement de l'eau.

Les noues seront plantées d'espèces héliophytes de manière à ce qu'elles aient un rôle d'épuration.

Il s'agit ici de garantir le bon traitement des eaux pluviales.

Dans le cadre de l'étude d'impact relative à l'aménagement de la RD43E pour la réalisation d'un accès routier et de parkings à la station de Frère Joseph, la gestion des eaux pluviales proposée dans l'annexe 4 – Dossier Loi sur l'Eau reposait sur un ruissellement diffus avec mise en place de collecteurs et de cunettes. L'étude d'impact a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur le 11 mai 2016. Le projet de desserte routière a donc été étudié en retenant ce postulat de gestion des eaux pluviales.

Le principe d'infiltration comme préconisé ci-dessus va donc à l'encontre des principes validés en 2016 par l'étude d'impact. «

Contact

Madame Laurence Vernier 03-29-29-87-85

Service Agriculture et Forêt :

La révision de la réglementation communale des boisements de Ventron est actuellement en cours de finalisation. Début 2020, cette opération devrait être finie et la délibération du Conseil départemental la fixant devrait être prise. Conformément à l'article R.126-6 du Code Rural, ces périmètres doivent être reportés dans les PLU. Début 2020, nous devrions être en mesure de transmettre les éléments.

Contact

Monsieur Grégory CARDOT 03-29-29-89-87

Carte des espaces naturels sensibles :

Pas de remarques particulières,

Volet Paysages :

Pas de remarques particulières, le projet de création d'une UTN locale pour le réaménagement de la station de ski va permettre la mise en valeur paysagère du site qui est remarquable d'un point de vue géologique (cirque glaciaire). Ce projet va dans le sens de l'objectif d'amélioration qualitative des aménagements touristiques, enjeu identifié dans l'atlas des paysages vosgiens au sein de l'entité paysagère des « Hautes Vosges Granitiques » à laquelle appartient la commune de Ventron.

Contact Nathan GIGAN 03-29-29-00-67

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Jérémy SCHOTT
Technicien sécurité routière et gestion du domaine public
Service Ingénierie Routière
03.29.30.34.67 – 06.24.09.08.90
jschott@vosges.fr
▼ ▼ ▼ ▼ ▼ ▼ ▼ ▼

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES
Direction des Routes et du Patrimoine

***** Ce message et toutes les pièces jointes (ci-après désignés par «message») sont confidentiels et établis à l'attention exclusive de ses destinataires. Toute utilisation de ce message non conforme à sa destination, toute diffusion, reproduction ou publication, totale ou partielle, est interdite, sauf autorisation expresse. Si vous recevez ce message par erreur, merci de le détruire, ainsi que d'éventuelles copies et d'en avertir immédiatement l'expéditeur. L'authenticité et l'intégrité de ce message ne peut être garantie par le mode de communication qu'est l'Internet, aussi, le Conseil départemental des Vosges décline toute responsabilité au titre de ce message, dans l'hypothèse où il aurait été modifié, altéré, déformé ou falsifié. D'autre part, le Conseil départemental des Vosges ne reconnaît exclusivement que les délégations de signatures écrites pour les personnes habilitées et ne peut donc être engagé par un message électronique.
